

AVIS DES SOCIETES*

ETATS FINANCIERS

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed VTunis 1002

AMEN BANK, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2003 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 mai 2004. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Rached Fourati .

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003 unité : en 1000 D T)

<u>ACTIF</u>	NOTE	31/12/2003	31/12/2002
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC,CCP ET TG T	3.1	35 612	48 211
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	138 184	156 206
AC3- Créances sur clientèle	3.3	1 558 043	1 494 590
AC4- Portefeuille-titres commercial	3.4	60 372	41 745
AC5- Portefeuille d'investissement	3.5	103 838	93 744
AC6- Valeurs immobilisées	3.6	65 508	58 226
AC7- Autres actifs	3.7	21 382	20 991
TOTAL ACTIF		1 982 939	1 913 713
<u>PASSIF</u>	NOTE	31/12/2003	31/12/2002
PA1- Banque centrale et CCP	4.1	0	26 100
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	36 254	121 425
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4.3	1 567 810	1 410 751
PA4- Emprunts et ressources spéciales	4.4	164 678	163 397
PA5- Autres passifs	4.5	24 831	22 266
TOTAL PASSIF		1 793 573	1 743 939
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	NOTE 5	31/12/2003	31/12/2002
CP1- Capital		70 000	70 000
CP2- Réserves		92 067	84 084
CP3- Actions propres		-634	-574
CP4- Autres Capitaux Propres		423	423
CP5- Résultats reportés		9	3
CP6- Résultat de l'exercice		27 501	15 838
TOTAL CAPITAUX PROPRES		189 366	169 774
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 982 939	1 913 713

(*) Le CMF a invité la Banque à communiquer la note aux états financiers expliquant le détail des provisions requises pour assurer la couverture des risques encourus au 31 Décembre 2003, à laquelle le commissaire aux comptes a fait référence au niveau de son rapport général.

Amen Bank –(suite)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2003
(unité : en 1000 DT)

PASSIFS EVENTUELS	-	31/12/2003	31/12/2002
Cautions, avals et autres garanties données		237 122	138 864
Crédits documentaires		103 648	129 943*
Actifs donnés en garantie			
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		340 770	268 807
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés		38 650	74 000
Engagements sur titres		1 210	1 969
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		39 860	75 969
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues		187 019	135 239

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2003 (unité : en 1000 DT)

Nature	NOTE	déc-03	déc-02
I PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		7.1	163 362
PR1 Intérêts et revenus assimilés	(+)	7.1 A	127 381
PR2 Commissions reçues	(+)	7.1 B	19 508
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(+)	7.1 C	11 244
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	(+)	7.1 D	5 229
II CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		7.2	85 386
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	(-)	7.2 A	84 234
CH2 Commissions encourues	(-)		1 152
CH2 Pertes du portefeuille-titres commercial et opérations financières	(+)		2
PRODUIT NET BANCAIRE			77 976
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(-)		31 500
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(+)		14 541
PR7 Autres produits d'exploitation	(+)		732
CH6 Frais de personnel	(-)	7.2 B	19 642
CH7 Charges générales d'exploitation	(-)	7.2 B	8 284
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(-)	7.2 B	4 118
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			29 705
PR8 /CH9 Solde en gain/perte provenant des éléments ordinaires	(+)		302
CH11 Impôt sur les bénéfices	(-)		2 506
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			27 501
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			27 501

(*) Données retraitées

Amen Bank –(suite)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE COMPARES DU 10 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2003 (unité : en 1000 DT)

	NOTE	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2003
-		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	8	
Produits d'exploitation bancaire encaissés(hors revenus portefeuille d'investissement)		158 538
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-73 817
Dépôts/Retrait des dépôts auprès des établissements bancaires financiers		16 597
Prêts et avances /remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-93 693
Dépôts/Retrait des dépôts de la clientèle		144 477
Titres de placement		775
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-20 347
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-5 767
Impôt sur le bénéfice		-850
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		125 913
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	8	
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		3 899
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		4 801
Acquisition / cessions sur immobilisations		-11 445
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		-2 745
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	8	
Émissions d'actions		
Émissions d'emprunts		
Remboursement d'emprunts		-3 255
Augmentation / diminution ressources spéciales		5 637
Dividendes versés		-7 850
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		-5 468
Incidence des variations des taux de change / liquidités et équivalents de liquidités		
Variation nette des liquidités et équivalents de l'exercice		117 700
Liquidités et équivalents de liquidités en début de la période		33 216
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE L'EXERCICE		150 916

NOTE °I**OBJET : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES**

Les états financiers d' AMEN BANK sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30-12-96 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du ministre des finances du 25-03-1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques des établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n° 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE °II**OBJET : LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS**

Les états financiers sont arrêtés au 31-12-2003 en appliquant les principes et les conventions prévus par la législation et les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

II-1/ LES RÈGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS

Les intérêts, les produits et les commissions sont pris en compte dans le résultat du 31-12-2003 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 01-01-2003 au 31-12-2003.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que la circulaire n°91-24 de la BCT, les intérêts et produits exigibles au 31-12-2003 et dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat de la période et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Amen Bank –(suite)

II-2/ LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES

Les intérêts en charge, les commissions encourues, les charges opératoires et autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2003 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 01-01-2003 au 31-12-2003.

II-3/ LES REGLES D'EVALUATION DES CREANCES

Une évaluation des créances de la banque a été effectuée sur la situation arrêtée au 31/12/2003
Une provision s'élevant à 31.500 mD a été constituée au titre de l'exercice 2003.

II-4/ LES REGLES D'EVALUATION DES TITRES

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires et à la circulaire BCT n°91-24, une évaluation des titres détenus par la banque au 31-12-2003 a été effectuée. Cette évaluation a été réalisée sur la base du cours boursier moyen du mois de décembre 2003 pour les titres cotés et de la dernière situation comptable des sociétés non cotées.

Cette évaluation a permis de déterminer le montant des provisions requises sur les titres. Les plus values latentes ne sont pas prises en compte dans le résultat.

II-5/ LES REGLES DE CONVERSIONS DES OPERATIONS EN DEVISES

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant comptes des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2003; les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat au 31-12-2003.

NOTE N° III**OBJET :ACTIF DU BILAN****3.1 Caisse et avoirs auprès de la BC,CCP ET TG T**

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Caisse	15 298	10 637	4 661
B C T	19 714	37 403	-17 689
CCP et TGT	515	144	371
Autres	85	27	58
TOTAL	35 612	48 211	-12 599

3.2 Créances sur les Etablissements Bancaires et Financiers

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Organismes Spécialisés	47 382	41 957	5 425
Banques (R & NR) et Prêts en Devises	90 491	113 794	-23 303
Créances Rattachées	311	455	-144
TOTAL	138 184	156 206	-18 022

3.3 Créances sur la Clientèle

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Portefeuille Escompte et effets	1 038 458	1 032 037	6 421
Comptes Débiteurs de la Clientèle	397 154	346 960	50 194
Crédits sur Ressources Spéciales	104 583	92 614	11 969
Autres Crédits	168 946	137 633	31 313
Provisions et Agios Réservés	-181 172	-138 431	-42 741
Créances rattachées	30 074	23 777	6 297
TOTAL	1 558 043	1 494 590	63 453

Amen Bank –(suite)

3.4 Portefeuille Titres Commercial

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Bons du Trésor	56 122	36 722	19 400
Créances Rattachées	1 907	1 900	7
Titres de Transactions et de Placements	2 343	3 123	-780
TOTAL	60 372	41 745	18 627

3.5 Portefeuille Titres D'Investissement

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Titres de Participations	91 445	86 774	4 671
Emprunts Obligataires	10 966	5 212	5 754
Titres de l'Etat	4 529	4 631	-102
Provisions sur Titres	-3 208	-3 022	-186
Créances Rattachées	106	149	-43
TOTAL	103 838	93 744	10 094

3.6 Valeurs Immobilisées

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Immobilisations	91 613	80 306	11 307
Autres Immobilisations	811	1 851	-1 040
Amortissements	-28 199	-24 639	-3 560
Non Valeurs	1 283	708	575
TOTAL	65 508	58 226	7 282

3.7 Autres Actifs

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Comptes de Régularisation	7 295	8 408	-1 113
Débiteurs Divers	14 087	12 583	1 504
TOTAL	21 382	20 991	391

Amen Bank –(suite)

NOTE N° IV**OBJET :PASSIF DU BILAN****4.1 BCT et CCP**

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Comptes Ordinaires			
Emprunts sur Marché	0	26 100	-26 100
TOTAL	0	26 100	-26 100

4.2 Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Organismes Financiers Spécialisés	2 886	1 129	1 757
Banques Comptes Ordinaires	2 733	6 573	-3 840
Emprunts Interbancaire en Dinars	26 000	54 000	-28 000
Emprunts en Devises	4 635	59 723	-55 088
TOTAL	36 254	121 425	-85 171

4.3 Dépôts et Avoirs de la Clientèle

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Comptes à Vue	451 980	428 939	23 041
Comptes Epargne	257 410	247 089	10 321
Comptes à Terme, Bons de Caisse et Certificats de Dépôts	794 277	675 631	118 646
Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées	64 143	59 092	5 051
TOTAL	1 567 810	1 410 751	157 059

4.4 Emprunts et Ressources Spéciales

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Emprunt Amen Bank	28 000	32 000	-4 000
Ressources Spéciales en Drs	113 624	109 164	4 460
Ressources Spéciales en Devises	19 177	18 546	631
Dettes Rattachées	3 877	3 687	190
TOTAL	164 678	163 397	1 281

Amen Bank –(suite)

4.5 Autres Passifs

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Provisions et réajustements	1 562	2 687	-1 125
Retenues et taxes	1 445	1 087	358
Autres comptes de régularisation	21 824	18 492	3 332
TOTAL	24 831	22 266	2 565

NOTE N° V**OBJET : CAPITAUX PROPRES**

	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	AUTRES RESERVES	ACTIONS PROPRES	FONDS SOCIAL	REPORT	RESULTAT DE LA PERIODE	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2002	70 000	7 098	71 809	-574	5 600	3	15 838	169 774
Affectation AGO du 10 juin 2003		792	5 491		1 700	6	-7 989	0
Dividendes et tantièmes							-7 850	-7 850
Augmentation en numéraires								0
Aug. par incorporation des réserves								0
Prime d'émission								0
Mouvement actions propres				-60				-60
Résultat de la période							27 501	27 501
SOLDE AU 31/12/2003	70 000	7 890	77 300	-634	7 300	9	27 501	189 366

NOTE N° VI**OBJET: HORS BILAN****6.1 Passifs Eventuels**

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Cautions, avals et autres garanties données	237 122	138 864	98 258
Crédits documentaires	103 648	129 943	-26 295
Actifs donnés en garantie			
TOTAL	340 770	268 807	71 963

6.2 Engagements Donnés

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Engagements de financement donnés	38 650	74 000	-35 350
Engagements sur Titres	1 210	1 969	-759
TOTAL	39 860	75 969	-36 109

6.3 Garanties Reçues

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Engagements de financement Reçus			
Garanties Reçues	187 019	135 239	51 780
TOTAL	187 019	135 239	51 780

Amen Bank –(suite)

NOTE N° VII**OBJET :L'ETAT DE RESULTAT****7.1 A : INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES**

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Produits sur organismes financiers	4 455	2 758	1 697
Intérêts sur opérations avec la clientèle	118 669	114 790	3 879
Commissions à caractère d'intérêts	4 257	5 117	-860
TOTAL	127 381	122 665	4 716

7.1 B: COMMISSIONS REÇUES

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Chèques et opérations divers	9 058	9 657	-599
Opérations avec l'étranger	1 554	1 519	35
Opérations sur comptes	2 262	2 234	28
Opérations monétaires	2 060	2 049	11
Autres commissions	4 574	4 570	4
TOTAL	19 508	20 029	-521

7.1 C&D : REVENUS PORTEFEUILLE TITRES ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Titres de transaction	2 594	2 190	404
Titres d'investissement	5 229	3 641	1 588
Gains sur opérations de change	8 650	7 591	1 059
TOTAL	16 473	13 422	3 051

7.2 A : INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Charges sur organismes financiers	4 936	14 783	-9 847
Intérêts sur op avec la clientèle	69 925	61 272	8 653
Emprunts et ressources spéciales	9 373	6 479	2 894
TOTAL	84 234	82 534	1 700

7.2 B : CHARGES OPÉRATOIRES

RUBRIQUES	dec-03	dec-02	VARIATIONS
Masse salariale	19 642	17 812	1 830
Rémunération du Personnel	14 913	13 811	1 102
Charges Sociales	3 729	3 321	408
Autres charges liées au personnel	1 000	680	320
Frais généraux	8 284	7 849	435
Impôts et taxes	848	523	325
T F S E	2 732	2 605	127
Transport et déplacement	602	623	-21
Frais Divers de Gestion	4 102	4 098	4
Dotation aux amortissements	4 118	3 316	802
TOTAL	32 044	28 977	3 067

Amen Bank –(suite)

NOTE N° VIII

OBJET : LE FLUX DE TRESORERIE

L'exercice 2003 a dégagé un flux de trésorerie positif de 117.700 mD faisant ainsi passer les liquidités et équivalents de liquidités de 33.216 mD au début de période à 150.916 mD au 31 décembre 2003.

Ce flux est décomposé pour l'essentiel comme suit:

Les **activités d'exploitation** ont dégagé un flux positif de 125.913 mD résultant notamment de :

a) L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées pour un montant de 84.721 mD

b) La progression des dépôts de la clientèle a été plus rapide qu'à celle des crédits ce qui a dégagé un excédent de 50.784 mD .

Les **activités d'investissement** ont dégagé un flux négatif de trésorerie de 2.745 mD et ce grâce à l'acquisition des titres et d'immobilisations.

Les **activités de financement** ont dégagé un flux négatif de 5.468 mD.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composées principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction qui est pris en totalité en fonction de l'intention de détention.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Messieurs les Actionnaires ,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2001, nous avons procédé à l'examen du bilan et de l'état des engagements hors bilan d'AMEN BANK arrêtés au 31 décembre 2003 ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003.

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de 1.982.939 mD et un résultat bénéficiaire net de 27.501 mD ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration et relèvent de sa responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie et compte tenu des normes prudentielles telles que définies notamment par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la Banque ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

L'application des normes prudentielles précitées, aux actifs à risques de la banque, nous a conduit à cerner le montant des provisions requises pour assurer la couverture des risques encourus au 31 décembre 2003.

Ces provisions sont détaillées au niveau des notes ci-jointes qui font partie intégrante du présent rapport.

A notre avis et compte tenu de ce qui est mentionné ci-dessus, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière d'Amen Bank arrêtée au 31 décembre 2003 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

En outre, les informations sur la situation financière et sur les comptes de la banque, fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Tunis, le 13 mai 2004
Le Commissaire Aux Comptes
Rached FOURATI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Messieurs les Actionnaires,

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par l'Amen Bank ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ou encore dans le cadre de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

Par ailleurs, au cours de nos vérifications, nous avons relevé la poursuite des opérations suivantes conclues entre l'Amen Bank et des Sociétés ayant avec la Banque des dirigeants communs ou avec des sociétés faisant partie du Groupe Amen.

- Achat auprès de la Société Tunisys d'équipements et de consommables informatiques.
- Souscription auprès de la COMAR de polices d'assurance Autos, Motos, Incendie, Vol Transport de Valeurs et Responsabilité Civile.
- Location auprès de la Société de PGI S.A du rez-de chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la Liberté Tunis.
- Convention conclues avec SICAV AMEN et AMEN PREMIERE relatives au dépôts des titres.
- Convention de gestion administrative établie entre AMEN BANK et SICAV AMEN.
- Convention de gestion de fonds à capital risque AMEN BANK par SICAR AMEN.
- Opérations de gestion du portefeuille des valeurs mobilières des clients d'AMEN BANK par la Société AMEN INVEST.

En outre, nous avons relevé une opération de cession de 238 .372 titre COMAR par AMEN BANK aux sociétés PGI et SICOF et ce, dans le cadre de la régularisation des actions réciproques. La cession a généré une plus-value de 13.882 mD.

Tunis, le 13 mai 2004
Le Commissaire Aux Comptes
Rached FOURATI